

Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis municipal 65-05 : demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 180'000.- pour le prolongement de la conduite d'eau potable entre la route de la Bérallaz, le chemin de la Prélaz et le chemin de Bellevue.

Composition de la commission

Henri Guex

Jacques Jeanfavre

Jean-François Détraz

Dates des séances

Lundi 12 septembre

Jeudi 22 septembre

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

La Commission qui s'est réunie les 12 et 22 septembre 2005 a obtenu auprès de Mme Jacqueline Franzini, Municipale en charge du dossier, les explications nécessaires à la compréhension du présent avis. Nous l'en remercions. Nous regrettons que le plan annexé au préavis ne représente pas les conduites effectivement installées à ce jour. Un plan complémentaire a pu être consulté en Maison de Commune permettant une meilleure compréhension du préavis.

2. Commentaires de la commission

Le mauvais état des anciennes conduites d'eau potable provoque des désagréments dans le quartier situé entre la route de la Bérallaz, le chemin de la Prélaz et le chemin de Bellevue. La pose d'une nouvelle conduite d'eau potable se révèle être la seule façon de résoudre le problème d'eau brune. Par eau brune, nous entendons *une eau chargée d'impuretés liées à la désagrégation lente des tuyaux*. L'Exécutif communal ne peut laisser la situation empirer et doit tout mettre en œuvre pour livrer dans les meilleurs délais une eau de bonne qualité aux habitants concernés.

D'autre part, les travaux permettront de réduire considérablement le volume actuel des fuites d'eau sur le réseau communal.

Enfin, les travaux comprennent aussi la pose d'une borne hydrante. Cela améliorera les conditions de la lutte contre l'incendie dans ce quartier.

Des précisions concernant deux parcelles qui seront raccordées à cette conduite seront apportées par Mme Franzini au moment voulu, en séance de Conseil Communal.

3. Travaux

L'Exécutif communal a demandé à Jan et Courdesse SA de réaliser un descriptif des travaux. Après lecture de ce rapport, la Commission estime que leur coût total de Fr. 180'000.- est raisonnable. En cas d'acceptation du présent préavis par le Conseil Communal, l'Exécutif lancera, par l'entremise de Jan et Courdesse SA, un appel d'offres ouvert à au moins trois entreprises pour choisir celle qui sera chargée des travaux.

L'exécution des travaux pourrait alors se dérouler, en fonction des conditions météorologiques, en automne 2005 ou au printemps 2006. En effet, les travaux de terrassements sont plus faciles lorsque les précipitations sont faibles.

La Commission émet quelques doutes, au vu de la longueur totale des fouilles de 388 mètres, raccordements aux dix immeubles non compris, quant à une durée d'exécution des travaux de 10 jours. D'après son estimation, il faut compter sur une durée au moins deux fois plus longue. Cela n'engendre toutefois pas de surcoût.

La durée moyenne de vie des conduites étant estimée à trente ans, la proposition d'amortir les travaux sur une période de vingt ans est judicieuse.

4. Finances

L'analyse des conditions de financement n'a pas été étudiée par notre Commission, celle des Finances excellant en la matière. Nous pouvons signaler que les éventuels subsides de l'ECA pour la mise en place de la borne hydrante n'ont pas été pris en compte dans le préavis.

5. Conclusion

Compte tenu des éléments présentés plus haut, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 65/05 tel que présenté par la Municipalité.

Cugy, le 22 septembre 2005

Henri Guex

Jacques Jeanfavre

J.-François Détraz
Rapporteur